

## DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets 5:

(11) Numéro de publication internationale:

WO 93/15821

B01D 35/10

**A1** 

(43) Date de publication internationale:

19 août 1993 (19.08.93)

PCT/CH93/00034 (21) Numéro de la demande internationale:

(22) Date de dépôt international:

10 février 1993 (10.02.93)

(81) Etats désignés: AU, CA, HU, JP, RU, US, brevet européen (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE).

(30) Données relatives à la priorité:

3532/91-7

10 février 1992 (10.02.92)

Publiée

CH

Avec rapport de recherche internationale.

(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): LEYAT FILS MARKETING S.A. [CH/CH]; 48, rue de l'Industrie, CH-1950 Sion (CH).

(72) Inventeur; et

(75) Inventeur/Déposant (US seulement): LEYAT, Jean-Claude [CH/CH]; 48 bis, rue de l'Industrie, CH-1950 Sion (CH).

(74) Mandataire: MICHELI ET CIE; 122, rue de Genève, Case Postale 61, CH-1226 Thonex (CH).

(54) Title: LIQUID FILTRATION MODULE AND APPARATUS

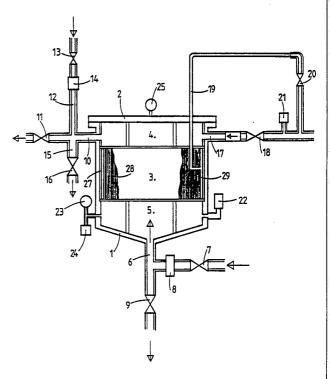
(54) Titre: APPAREIL ET MODULE DE FILTRATION D'UN LIQUIDE

#### (57) Abstract

A liquid filtration apparatus comprises a filter body (1) housing a filter module (3) and having an inlet port (6) for the liquid to be filtered and an outlet port (10) for the filtered liquid. The filter module (3) consists of a compact mass of substantially parallel elongate fibres (28) oriented axially in a cylindrical sleeve. An inflatable band surrounds the fibre mass and the inner wall of the said cylindrical sleeve.

#### (57) Abrégé

Cet appareil de filtration d'un liquide comporte un corps de filtre (1) dans lequel est logé un module filtrant (3) et qui présente des orifices respectivement d'entrée (6) du liquide à traiter et de sortie (10) du liquide filtré. Le module filtrant (3) est constitué par une masse compacte formée de fibres allongées (28) disposées axialement pratiquement prallèlement les unes aux autres dans une gaine cylindrique, et une ceinture gonflable (29) entourant cette masse fibreuse entre celle-ci et la paroi interne de ladite gaine cylindrique.



## UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	FR	France	MR	Mauritanie
AU	Australie	GA	Gabon	MW	Malawi
BB	Barbade	GB	Royaume-Uni	NL	Pays-Bas
BE	Belgique	GN	Guince	NO	Norvège
BF	Burkina Faso	GR	Grèce	NZ	Nouvelle-Zélande
BC	Bulgarie	HU	Hongrie	PL	Pologne
BJ	Bénin	ΙE	Irlande	PT	Portugal
BR	Brésil	IT	Italie -	RO	Roumanie
CA	Canada	JP	Japon	RU	Fédération de Russie
CF	République Centrafricaine	KP	République populaire démocratique	SD	Soudan
CG	Congo		de Corée	SE	Suède
CH	Suisse	KR	République de Corée	SK	République slovaque
CI	Côte d'Ivoire	ΚZ	Kazakhstan	SN	Sénégal
CM	Cameroun	LI .	Liechtenstein	SU	Union soviétique
CS	Tchécoslovaquie	LK	Sri Lanka	TD	Tehad
CZ	République tchèque	LU	Luxembourg	TG	Togo
DE	Allemagne	MC	Monaco	UA	Ukraine
DK	Danemark	MG	Madagascar	US	Etats-Unis d'Amérique
ES	Espagne	ML.	Mali	VN:	Viet Nam
Fl	Finlande	MN	Mongolic		

## APPAREIL ET MODULE DE FILTRATION D'UN LIQUIDE

La présente invention concerne un appareil de filtration d'un liquide, plus particulièrement destiné à la clarification de l'eau potable, ainsi que pour le recyclage d'eaux usées domestiques ou industrielles, de même que pour d'autres applications relevant par exemple de la chimie en général, de l'agro-alimentaire, etc.

Dans de nombreux domaines industriels, il est nécessaire de disposer d'installations de filtration de liquides, notamment de l'eau, qui soient efficaces et pratiques à utiliser. De préférence, ces installations
doivent comporter un système de filtration qui puisse être
aisément nettoyé, par exemple par rinçage à contrecourant, sans nécessiter le démontage de l'installation,
et si possible automatiquement.

Le but de la présente invention consiste donc à fournir de telles installations, qui comportent un système de filtration d'un type nouveau et original. Ainsi, l'objet de cette invention, visant à atteindre le but précité, est constitué par un appareil de filtration d'un liquide qui présente les caractéristiques définies dans la revendication 1.

Un autre objet de cette invention consiste en un module filtrant tel que défini dans la revendication 7.

Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple les deux objets de l'invention.

La figure 1 est une vue d'un schéma de principe d'une réalisation de l'appareil de filtration selon l'invention.

Les figures 2 et 3 sont des vues respectivement de côté partiellement en coupe verticale et de dessus partiellement en coupe horizontale d'une forme d'exécution du module filtrant selon l'invention.

En référence tout d'abord à la figure 1, l'appareil illustré comprend un corps de filtre 1 de forme cylindrique, dont la partie supérieure est fermée par un couvercle 2, et dans lequel est logé un module filtrant 3, qui sera décrit en détail plus loin. Ce module filtrant 3 occupe la position centrale du volume interne défini par le corps de filtre 1, de telle sorte que deux cavités respectivement supérieure 4 et inférieure 5 soient formées au-dessus, respectivement au-dessous, dudit module.

L'introduction du liquide à traiter se fait par un orifice 6 situé à l'extrémité inférieure du fond conique du corps 1, le tube d'introduction étant muni d'une vanne 7 et d'un régulateur de débit 8; l'orifice d'introduction 6 sert également d'orifice de purge et est donc relié à un tube d'évacuation muni d'une vanne 9. Dans la cavité supérieure 4 sont percés deux orifices, le premier orifice 10 servant de sortie du liquide filtré et étant relié à un tube de sortie muni d'une vanne 11, d'une part, et à un tube d'introduction de liquide de rinçage 12 passant par une vanne 13 et un régulateur de débit 14, ainsi qu'à un tube de purge 15 muni d'une vanne 16, d'autre part. Le second orifice 17 est destiné à l'introduction d'air comprimé passant par une vanne avec clapet anti-retour 18 dans la cavité supérieure 4; de plus, le circuit d'air comprimé comporte également une tubulure d'alimentation 19 aboutissant au module filtrant 3 et dont la fonction sera décrite plus loin. Une vanne d'admission 20 est en outre prévue sur cette tubulure 19, de même qu'un pressostat de contrôle 21.

L'appareillage selon l'invention tel qu'il est schématisé sur la figure 1 peut en plus comporter d'autres accessoires, tels qu'un reniflard 22, ainsi qu'un pressostat de rinçage 23, un pressostat de pression maxi 24 et un manomètre de contrôle aval 25.

En ce qui concerne le module filtrant proprement dit, tel qu'il est représenté à titre d'exemple sur les figures 2 et 3, il est constitué par une masse filtrante 26 logée dans une gaine cylindrique 27 en un matériau synthétique, par exemple en PVC, ou éventuellement métallique.

Cette masse filtrante 26 est formée ici par des fibres textiles continues 28, par exemple en polyester, et ayant chacune un diamètre de l'ordre de 15 microns environ; ces fibres peuvent présenter un léger "crêpage" et sont disposées axialement, pratiquement parallèlement les unes aux autres, dans la gaine cylindrique 27.

Selon des variantes non illustrées, les fibres formant la masse filtrante peuvent présenter un diamètre compris entre environ 3 et 40 microns; leur section n'est pas nécessairement circulaire, mais par exemple en forme de C ou de Y. La masse filtrante peut également être constituée de fibres ayant des caractéristiques différentes les unes des autres (dimensions et forme de la section) ou par des fibres non continues assemblées axialement par cardage.

A titre d'exemple pratique, on peut utiliser des tubes capillaires du type de ceux commercialisés sous la marque "SORBAROD" (Baumgartner Papiers S.A., Suisse), dont on enlève l'enveloppe extérieure, par exemple en polyéthylène, pour réaliser par assemblage de plusieurs de ces tubes ladite masse filtrante 26.

La capacité de passage du liquide à filtrer et de rétention des matières en suspension dans celui-ci est déterminée par la nature des fibres constitutives et par la densité du bourrage ou de remplissage par lesdites fibres. Le choix de cette densité sera effectué notamment en fonction du liquide à traiter et des impuretés à retenir. Cette densité correspond pour le "SORBAROD" précité à environ 30000 fibres/cm2; elle peut par contre dans d'autres variantes être comprise environ entre 10'000 et 100'000 fibres/cm2.

Enfin, le module filtrant 3 comporte encore un dispositif de compression radiale de la masse filtrante 26 constitué par une ceinture gonflable formée par une chambre à air circulaire 29 entourant ladite masse filtrante et reliée à la tubulure d'air comprimé 19. De préférence, la ceinture gonflable 29 n'entoure pas la masse filtrante sur la totalité de sa hauteur, et les espaces annulaires supérieure et inférieure sont occupés par des bagues respectivement supérieure 30 et inférieure 31 qui servent en outre au maintien axial de la masse filtrante 26 dans la gaine cylindrique 27. En pratique, la ceinture gonflable 29 et les deux bagues, respectivement supérieure 30 et inférieure 30', peuvent être réalisées en une seule pièce qui est introduite à force dans la gaine cylindrique 27 et qui forme ainsi une cartouche facilement interchangeable.

La ceinture gonflable 29 est conçue de telle sorte que lorsqu'on y introduit de l'air, par la tubulure 19, elle se gonfle et comprime la masse filtrante radialement en direction de son axe central (voir moitié de droite de la figure 2). La masse filtrante 26 et la ceinture gonflable reprennent leur forme initiale (figure 2, moitié de gauche) lorsque l'introduction d'air par la tubulure 19 est arrêtée, et que l'on fait à nouveau passer de l'eau, puis de l'air, axialement à travers la masse filtrante 26. La possibilité de comprimer radialement la masse filtrante 26 grâce à cette ceinture gonflable permet d'améliorer nettement l'efficacité du nettoyage par lavage à contrecourant de ladite masse filtrante 26.

Pour un module de 300 mm de diamètre, la compression radiale de la masse filtrante 26 peut être de l'ordre de 40 mm à mi-hauteur par rapport au diamètre initial. Un tel module de 300 mm de diametre, avec une hauteur de 150 mm permet de filtrer de l'eau avec un débit de l'ordre de 300 lt/min.

On décrira maintenant d'une manière générale le fonctionnement de l'appareil décrit précédemment en référence à la figure 1.

Tout d'abord, dans la position de fonctionnement normale comme filtre, les vannes 9, 13, 16, 18 et 20 sont
fermées, et le liquide à traiter, par exemple de l'eau,
est introduit par la vanne 7 (ouverte), passe en montant à
travers le module filtrant 3 et sort filtré par la vanne
11.

Chaque appareil a une capacité de filtrage déterminée selon le type de liquide à filtrer, et qui est contrôlée

par un limitateur de débit 8, lequel évite également le dépassement de la pression amont (dans la cavité inférieure 5) fixée. Avec un module filtrant tel que celui décrit ci-dessus à titre d'exemple et en référence aux figures 2 et 3, la pression du travail normal est de l'ordre de 5 bars (avec un débit de l'ordre de 300 lt/min) et la pression différentielle fixée est de + 0,3 bar.

Lorsque la pression dans cette cavité amont 5 atteint le niveau fixé par rapport à la pression initiale, par exemple 5,3 bars, le rinçage à contre-courant doit alors être effectué. En pratique, c'est le pressostat à contact 23 qui contrôle cette pression et déclenche la phase de rinçage. De préférence, le fonctionnement de l'appareil est automatisé et informatisé, et le déclenchement du pressostat 23 donne l'ordre électroniquement de procéder aux opérations suivantes en vue du nettoyage et du rinçage du module filtrant :

- (a) fermeture des vannes d'entrée 7 et de sortie 11,
- (b) ouverture de la vanne de purge 9 pour que le liquide de la cavité inférieure ou amont 5 puisse se vider, puis
- (c) introduction d'air dans la chambre à air 29 par l'ouverture de la vanne 20 (la vanne 18 étant elle fermée) afin de gonfler cette ceinture et ainsi comprimer radialement la masse filtrante 26 contenant des résidus de matières solides accumulés durant la phase de filtration, puis cette vanne 20 est fermée;
- (d) introduction d'air dans la cavité 4 par l'ouverture de la vanne 18, de manière à pousser vers le bas l'eau entraînant les résidus solides agglomérés par la com-

pression de la masse filtrante 26 à travers cette masse filtrante, et évacuation par l'orifice de purge 6 (la vanne 9 étant ouverte);

- (e) fermeture de la vanne 18 et introduction d'eau dans la cavité supérieure 4 par l'ouverture de la vanne 13, laquelle est refermée après quelques secondes; puis, reprise des opérations décrites aux points (c) et (d) ci-dessus;
- (f) enfin, après une dernière purge du système en insufflant de l'air par l'ouverture de la vanne 18, les vannes 18 et 9 sont fermées, et les vannes 7 et 16 sont ouvertes; puis, la vanne de sortie 11 est ouverte, et enfin la vanne 16 est fermée, le processus de filtration pouvant alors reprendre comme décrit précédemment.

Le cycle complet du nettoyage-rinçage dure environ 1 minute, et peut bien entendu être répété plusieurs fois de suite, si nécessaire, plus particulièrement les opérations (c) à (e), et être effectué avec des séquences différentes quant à l'ordre des diverses opérations. Enfin, l'opération de filtration pourra être reprise comme décrit précédemment, jusqu'à ce qu'un nouveau cycle de nettoyage-rinçage soit déclenché en fonction de la pression différentielle mesurée.

Selon une variante non illustrée de l'apareil selon l'invention, celui-ci peut comporter plusieurs modules filtrants tels que celui décrit précédemment, ces modules filtrants étant disposés parallèlement les uns aux autres dans une gaine cylindrique unique d'un diamètre nettement supérieur à celle décrite en référence aux dessins an-

nexés. L'appareil comporterait alors en outre une plaque d'assemblage supérieure et une plaque d'assemblage inférieure pour maintenir ensemble les modules filtrants et assurer l'étanchéité entre ceux-ci, afin que le liquide à filtre ne puisse passer qu'à travers les masses filtrantes de ces modules.

Enfin, il convient également de noter que la ceinture gonflable 29 est également utilisable d'une manière quelque peu différente de celle décrite ci-avant, plus particulièrement dans le but de modifier par compression la densité des fibres constitutives de la masse filtrante afin d'en changer les caractéristiques de filtration. Dans ce cas, il suffit d'agir sur la tubulure 19 d'introduction d'air, afin d'ajuster la densité réelle de la masse filtrante 26. Lorsque cette masse filtrante a été comprimée pour l'opération de filtration (moitié de droite de la figure 2), alors les étapes du processus de nettoyage à contre-courant du filtre telles que décrites précédemment devront être modifiées en conséquence, la première de ces étapes étant celle de la "décompression" de la masse filtrante 26.

WO 93/15821 PCT/CH93/00034

- 9 -

#### REVENDICATIONS

- 1. Appareil de filtration d'un liquide comportant un corps de filtre dans lequel est logé au moins un module filtrant et qui présente des orifices respectivement d'entrée du liquide à traiter et de sortie du liquide filtré, caractérisé par le fait que le module filtrant est constitué par une masse compacte formée de fibres allongées disposées axialement pratiquement parallèlement les unes aux autres dans une gaine cylindrique, et par le fait que l'appareil comporte encore des moyens pour modifier la densité de cette masse fibreuse filtrante.
- 2. Appareil de filtration selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le corps de filtre présente des orifices d'introduction d'eau de rinçage et d'air comprimé, ainsi que d'évacuation pour la purge et le rinçage de l'appareil.
- 3. Appareil selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé par le fait que lesdits moyens pour modifier la densité de la masse fibreuse filtrante sont constitués par une ceinture gonflable entourant cette masse fibreuse et disposée entre celle-ci et la paroi interne de la gaine cylindrique.
- 4. Appareil de filtration selon la revendication 3 caractérisé par le fait qu'il comporte une alimentation en air

reliée à la ceinture gonflable.

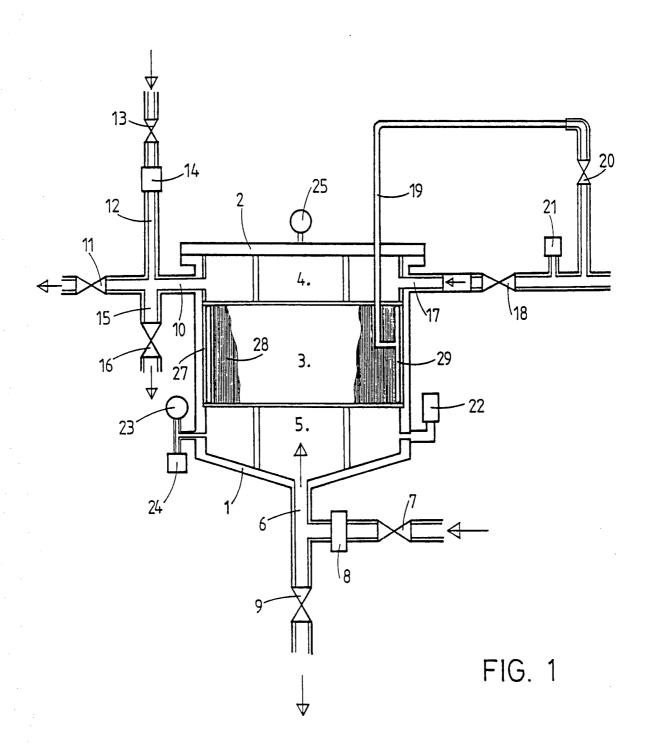
- 5. Appareil de filtration selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé par le fait que le corps de filtre est divisé verticalement en trois zones, une première zone située dans la partie inférieure du corps comportant les orifices d'entrée du liquide à traiter et d'évacuation ainsi que des moyens de contrôle de la pression interne, une seconde zone située dans la partie supérieure du corps et comportant les orifices de sortie du liquide filtré ainsi que ceux d'introduction d'air comprimé et d'eau de rinçage, et une troisième zone située entre les deux premières et dans laquelle est logé le module filtrant.
- 6. Appareil de filtration selon l'une des revendication 1 à 5, caractérisé par le fait qu'il comporte plusieurs modules filtrant logés parallèlement les uns aux autres dans ledit corps de filtre, ces modules étant maintenus entre eux par des plaques d'assemblage respectivement supérieure et inférieure assurant également l'étanchéité entre lesdits modules.
- 7. Module filtrant pour l'appareil de filtration d'un liquide selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comporte une masse filtrante compacte formée de fibres allongées disposées axialement pratiquement parallèlement les unes aux autres dans une gaine cylindrique, et une ceinture gonflable entourant cette masse fibreuse entre celle-ci et la paroi interne de ladite gaine cylin-

PCT/CH93/00034

ş

drique.

- 8. Module filtrant selon la revendication 7, caractérisé par le fait que la gaine cylindrique entourant la masse filtrante est réalisée en un matériau synthétique, par exemple en chlorure de polyvinyle, ou métallique.
- 9. Module filtrant selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé par le fait que les fibres sont continues ou non, qu'elles sont de section circulaire ou autre et que cette section présente un diamètre, respectivement une dimension transversale, comprise entre 3 et 40 microns, et par le fait que la masse fibreuse filtrante comporte de 10'000 à 100'000 fibres/cm2.
- 10. Module filtrant selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé par le fait que la ceinture gonflable est d'une hauteur inférieure à celle de la masse filtrante et que des éléments annulaires sont disposés dans la gaine cylindrique au-dessus respectivement au-dessous de cette ceinture gonflable, ces deux éléments pouvant former avec ladite ceinture gonflable une cartouche interchangeable d'une seule pièce de fabrication.



2/2

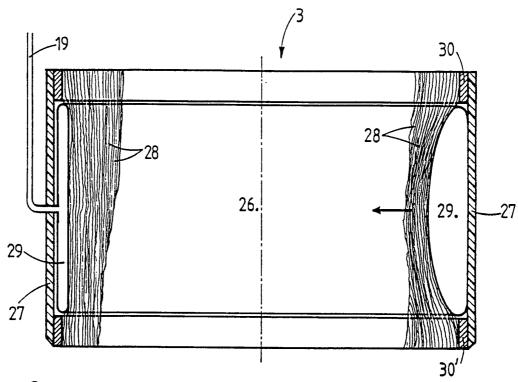


FIG. 2

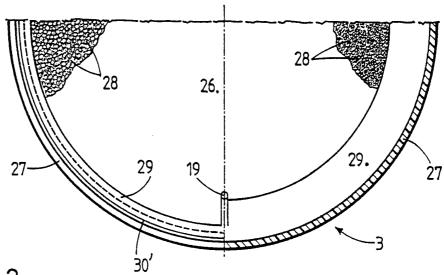


FIG. 3

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Ç,

Ď

International application No.

PCT/CH 93/00034

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER						
Int.	Int. Cl. B01D35/10					
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC						
B. FIEI	LDS SEARCHED					
Minimum d	ocumentation searched (classification system followed b	v classification symbols)	-			
Int.	c1 <sup>5</sup> polp					
	C1. B01D  non searched other than minimum documentation to the					
Document	to the t	extent that such documents are included in t	he fields searched			
Electronic d	ata base consulted during the international search (name	of data base and, where practicable, search	terms used)			
ŀ			·			
c. Docu	MENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT					
Category*	Citation of document, with indication, where a	ppropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.			
x	1 7 7					
A	31 August 1988 see column 5 — column 10		9			
			ا ا			
٠.						
Furthe	er documents are listed in the continuation of Box C.	See patent family annex.				
"A" docume	Special categories of cited documents:  "T" later document published after the international filling date or prior date and not in conflict with the application but cited to understate to be of particular relevance.					
"E" cariter d	earlier document but published on or after the international filing date. "X" document of particular relevance: the claimed invention cannot be					
cited to	Cited to establish the publication date of another citation or other					
"O" docume	and the state of t					
means	document published prior to the international filing date but later than					
the pho	the priority date claimed "&" document member of the same patent family					
Date of the a	Date of the actual completion of the international search  Date of mailing of the international search report					
	ay 1993 (11-05.93)	26 May 1993 (26.05.93	) -			
Name and m	naming address of the ISA	Autnorized officer				
	EUROPEAN PATENT OFFICE					
	Telephone No.					
orm PCT/ISA/210 (second sneet) (July 1992)						

### ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO.

CH 9300034 SA 69557

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on

The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information.

11/0

11/05/93

Patent document cited in search report	Publication date	Pater men	Publication date	
EP-A-0280052	31-08-88	DE-U- JP-A- US-A-	8804741 63229104 4851136	01-06-88 26-09-88 25-07-89

ି | o ଧ For more details about this annex : see Official Journal of the European Patent Office, No. 12/82

## RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/CH 93/00034

I. CLASSE	MENT DE L'INVENT	ION (si plusieurs symboles de classification so	ont applicables, les indiquer tous) 7		
		ale des brevets (CIB) ou à la fois selon la class	ification nationale et la CIB		
CIB	5 B01D35/10	J			
II. DOMAII	NES SUR LESQUELS	S LA RECHERCHE A PORTE	<u> </u>		
		Documentation mini	maie consultée <sup>8</sup>		
Système	de classification	Symt	poles de classification		
CIB	5	B01D			
		Documentation consultée autre que la doci où de tels documents font partie des domai			
III. DOCU		S COMME PERTINENTS <sup>10</sup>			
Catégorie <sup>o</sup>	lde	ntification des documents cités, avec indication des passages pertinents <sup>13</sup>	on, si nécessaire, <sup>12</sup>	No. des revendications visées <sup>14</sup>	
X	EP,A,O 280 052 (DONGBEI POWER COLLEGE) 31 Août 1988			1-5,7,8	
A	voir co	lonne 5 - colonne 10		9	
	ories spéciales de docu		"T" document ultérieur publié postérieurement	À la date de dénAt	
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent  "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date  "I" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)  "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens  "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée  IV. CERTIFICATION  International ou à la date de priorité et n'appartemenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier.  "V" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres document se même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier.  "A" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive lorsque de deux est				appartenenant pas  é pour comprendre  se de l'invention  ention revendi- elle ou comme  ention reven- pliquant une associé à un ou re, cette combi- lu métier.  lie de brevets	
	11	MAI 1993	<b>2 6.</b> 05. 93		
Administra	ition chargée de la reci	nerche internationale	Signature du fonctionnaire autorisé		
	OFFICE	EUROPEEN DES BREVETS	DE PAEPE P.F.J.		

# ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

CH 9300034 SA 69557

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11/05/93

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Memb famille	re(s) de la de brevet(s)	Date de publication
EP-A-0280052	31-08-88	DE-U- JP-A- US-A-	8804741 63229104 4851136	01-06-88 26-09-88 25-07-89